

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 36

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

OBJET

Budget Primitif 2016 - Délégation Vie Associative

**Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
13927**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de présenter la politique publique mise en œuvre par la délégation Vie associative.

Cette délégation a été reconduite lors du renouvellement de l'Assemblée départementale en 2015.

Elle représente l'une des politiques volontaristes du Département, et recoupe un certain nombre de réflexions menées dans le cadre des Etats Généraux de Provence, en particulier par l'atelier Exigence sociale. Elle permet de mettre en exergue les notions de solidarité active, d'équité et de priorité donnée à l'emploi.

Elle s'inscrit également dans le volet social de l'Agenda 21 de la collectivité.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA DELEGATION

A ce titre, l'année 2016 sera consacrée à définir de façon plus précise les objectifs et contenus de cette politique publique, qui pourrait se décliner sous trois angles :

- Promouvoir la solidarité active : il s'agit de permettre aux associations d'être des acteurs essentiels en termes de développement local, de cohésion sociale mais aussi d'aide aux personnes les plus fragilisées et démunies ;
- Promouvoir l'équité entre les structures associatives sur les territoires : les subventions du Département viseront à s'inscrire dans le cadre de critères objectifs et cohérents. Les associations seront encouragées à la mutualisation des moyens et à la recherche de financements croisés et de partenaires privés.
- Porter une attention soutenue aux associations employeuses sachant que l'emploi associatif représente près d'un emploi privé sur dix dans notre département.

L'ensemble des dispositifs suivants seront maintenus et renforcés à cette fin.

1) Soutien de la Vie associative et des medias associatifs

La vocation de ces programmes est d'œuvrer en vue du maintien et du développement du tissu associatif départemental. Leur action se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- les actions socio-culturelles
- les actions mettant en valeur la citoyenneté et le renforcement du lien social
- le soutien des médias associatifs
- le développement et la promotion des territoires ruraux

- les fêtes et autres manifestations racontant l'histoire de la Provence et de ses acteurs
- les actions de soutien au tissu associatif, en particulier en terme de promotion de l'emploi associatif et de formation des bénévoles.

La vocation généraliste de ce dispositif, qui s'inscrit dans les valeurs universelles du développement durable, permet de répondre au mieux à la diversité de la réalité associative, en insistant particulièrement sur le rôle des bénévoles.

2) Lutte contre la précarité et santé solidaire

Ce dispositif s'inscrit dans deux types de programme, intervenant en faveur du fonctionnement général, des projets spécifiques, des manifestations ou de l'investissement des associations :

Un programme de lutte contre la précarité impliquant des associations de dimension structurelle forte tels la Banque Alimentaire ou le Secours catholique, ainsi que de petites associations de terrain ;

Un programme solidarité santé qui met en valeur des projets relevant à la fois des questions de santé et de solidarité : les associations soutenues sont des entités qui assurent l'accompagnement d'un public qui cumule les handicaps (chômage, pauvreté, habitat précaire, errance, isolement, maltraitance, addictions, ...).

3) Petite Enfance

La politique en faveur de l'enfance, l'adolescence et la famille est une des compétences obligatoires de notre collectivité, dont l'objectif est de répondre efficacement aux besoins réels des enfants et de leurs familles.

Au-delà de son rôle de chef de file de la protection de l'enfance, le Département, poursuit son action facultative en direction des associations relevant du domaine de l'enfance, et en direction des multi-accueils (crèches et haltes garderies) communaux ou associatifs.

Ce soutien prend la forme de subventions et se porte sur le fonctionnement général ou la mise en œuvre de projets spécifiques en visant notamment les domaines suivants :

- les modes de garde (crèches et haltes garderies),
- la défense de la cause des enfants (animation à l'hôpital, enfants victimes de violences, ...),
- les pratiques culturelles dédiées aux enfants (théâtre, éveil musical, conte, ateliers d'arts plastiques, ludothèques, ...),
- l'animation (festivals, fêtes diverses).

Il se porte aussi sur l'investissement ; l'enveloppe est de plus en plus sollicitée pour financer des projets de construction ou de rénovation de crèches.

4) Soutien du tissu associatif et formation des bénévoles

Au-delà du soutien financier apporté aux associations, le Département assure des actions de soutien technique et humain du tissu associatif.

Touchant un public plus large, ces actions visent à une meilleure connaissance du tissu associatif, constituent une aide à la décision, et apportent de nouvelles formes d'accompagnement des associations. Il s'agit en particulier des initiatives suivantes:

le travail de production, collecte et diffusion des informations sur le milieu associatif que mène l'Observatoire départemental de la vie associative, outil de connaissance du paysage et d'adaptation de nos politiques publiques à moyen terme ;

la formation des bénévoles associatifs : cette formation gratuite de trois jours destinée aux dirigeants bénévoles des petites associations leur permet de mieux appréhender les aspects statutaires, organisationnels, juridiques et financiers de la vie de leur structure, et les aide à monter un projet associatif cohérent ;

l'écriture et la diffusion du bulletin de liaison "Provence Associations". Destiné à toutes les associations connues du Conseil Départemental, ce document, édité trois fois par an, vise à informer les associations des conclusions de l'Observatoire de la vie associative, de l'actualité juridique les concernant, des appels à projet du Département, ainsi que des procédures en cours dans notre collectivité relatives aux associations ;

la mise à jour et la diffusion en ligne du Guide des aides ainsi que des fiches conseil, afin d'améliorer encore l'information sur les procédures administratives.

ACTIONS PROGRAMMEES POUR 2016

1) Soutien de la Vie associative et des medias associatifs

En 2016, le Conseil Départemental poursuivra sa politique volontariste à l'attention des associations, au bénéfice de l'ensemble de leurs usagers, avec la volonté d'étendre leur présence sur les territoires, de développer leur bénévolat et d'être force de création d'initiatives nouvelles.

L'aide à l'association ESCAPADE13, qui intervient en faveur du personnel du Département, sera renforcée de sorte à favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des adhérents.

2) Précarité et Solidarité Santé

Le Conseil Départemental accentuera son soutien aux associations, en particulier celles appelées à accompagner les publics les plus fragilisés par la crise économique, le chômage de masse et les accidents de la vie.

3) Petite enfance

En 2016, le Conseil Départemental via sa délégation poursuivra sa politique volontariste de soutien aux initiatives associatives en direction de ce public.

a) Le soutien des associations

Le Département agira en faveur de l'Enfance en soutenant financièrement les associations en faveur de la thématique, aussi bien pour leur fonctionnement général que pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Ainsi seront soutenus les projets relatifs à :

- des animations (hors aménagement de rythmes scolaires, hors CLSH)
- des pratiques artistiques dédiées aux enfants pour une part dans le diffus, pour une autre auprès d'un public d'enfants empêchés ou en difficulté (hospitalisés, porteurs de handicaps, ou différents...), dans les domaines du conte, de la musique, du théâtre, du spectacle, du cirque,...
- des animations auprès des tout petits (éveil) ;
- des ludothèques et festivals de jeux.

Plus ponctuellement, les projets concerneront les questions de parentalité, d'éducation, de scolarité, ou de crèches en difficulté.

Les projets d'acquisitions mobilières, de matériel ou la réalisation de travaux de ces associations sont également soutenus via le dispositif des aides à l'investissement.

b) Le soutien aux multi-accueils Petite enfance (crèches et haltes-garderies)

En 2016, le Département privilégiera l'investissement en augmentant fortement l'autorisation de programme, permettant un soutien conséquent à des projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement de crèches toujours aussi nombreux.

Néanmoins la collectivité renouvelle son soutien au fonctionnement des multi-accueils (crèches et haltes garderies) associatifs et communaux, calculé selon la place agréée.

Ce dispositif de soutien permet de subventionner annuellement environ 360 crèches (près de 14.000 places à ce jour) ayant reçu l'autorisation d'ouverture des services de la Protection maternelle infantile.

4) Actions de soutien du tissu associatif

Les actions techniques de soutien du tissu associatif seront poursuivies en 2016, notamment la formation des bénévoles associatifs.

L'Observatoire poursuivra en 2016 la conduite d'études concernant le tissu associatif, de sorte à structurer et enrichir son pôle documentaire, et organisera de nouvelles rencontres entre acteurs du monde associatif.

PROJET de BUDGET PRIMITIF 2016

Les crédits inscrits au titre du Budget Primitif 2016 se répartissent de la façon suivante :

1) Vie associative (subventions et tissu associatif)

En fonctionnement, 4.132.000 € de crédits :

Soutien de la vie associative : 1.940.000 €
Soutien des medias associatifs : 104.000 €
Soutien de la vie associative - Escapade 13 : 2.036.000 €
Soutien du tissu associatif : 36.000 €
Observatoire de la vie associative : 16.000 €

En investissement, une autorisation de programme 10440R à hauteur de 300.000 €. Les crédits de paiement s'établissent au total à 390.564€ pour l'AP 10440.

2) Lutte contre la Précarité et Santé Solidarité

En fonctionnement, 1.575.000 € de crédits :

Lutte contre la précarité : 1.020.000 €
Santé Solidarité : 555.000 €

En investissement, une autorisation de programme 21024F à hauteur de 450.000 €. Les crédits de paiement s'établissent au total à 541.443,59 € pour l'AP 21024.

3) Petite enfance

En fonctionnement, 3.055.000 € de crédits :

Subventions associations Enfance : 283.000 €

Subventions crèches (associatives et communales) : 2.772.000 €

En investissement, une autorisation de programme 10579H à hauteur de 830.000 €

Les crédits de paiement s'établissent au total à 352.054 € pour l'AP 10579.

PROPOSITIONS

Contenu des éléments qui précèdent, je vous propose :

- d'approuver les objectifs généraux et les actions particulières que la Délégation Soutien de la vie associative se propose de mettre en œuvre au titre de l'exercice 2016,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des crédits et pour adapter éventuellement les critères et modalités d'application.

Signé

La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL